

Diversité dans le domaine des addictions

Lignes directrices pour la gestion de la diversité de
la clientèle

—

Fiche thématique « Origine et expérience migratoire »



Mentions légales

Edition

Infodrog
Centrale nationale de coordination des addictions
Eigerplatz 5
CH-3007 Bern
+41(0)31 376 04 01
office@infodrog.ch
www.infodrog.ch

Auteure

Marianne König, Infodrog

Traduction

Célia Bovard, Infodrog

© Infodrog 2020

Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Les thèmes du travail dans les addictions adapté à la migration.....	3
2.1	Lien entre migration et addiction.....	3
2.2	Éviter la culturalisation - la compétence transculturelle	3
2.3	Diversité de la population migratoire	4
2.4	Relever l'expérience migratoire	4
2.5	Communication: langue et relation.....	4
2.6	Conceptions différentes.....	5
2.7	Travail avec la famille.....	6
2.8	Collaboration avec les communautés de migrant-e-s.....	6
2.9	Questions juridiques	7
3	La prise en compte de l'origine et de l'expérience migratoires dans la gestion de la qualité	7
3.1	Principes directeurs et concepts	7
3.2	Relevé de l'expérience migratoire.....	7
3.3	Compétences transculturelles du personnel.....	8
3.4	Structures de direction et canaux de communication internes	8
3.5	Mise en réseau	8
3.6	Règles juridiques	9
4	Littérature et liens	9
4.1	Informations générales sur la migration et les addictions.....	9
4.2	Gestion de la qualité	10
4.3	Formations, développement organisationnel, compétences et consultations transculturelles, thèmes spécifiques à la migration.....	10
4.4	Interprétation, traduction interculturelle.....	11
4.5	Matériel d'information traduit	11
4.6	Services spécialisés bénéficiant de connaissances linguistiques particulières ou de compétences transculturelles	11
4.7	Organisations de migrant-e-s en Suisse	12
4.8	Offres spécifiques pour hommes ou femmes.....	12
4.9	Institutions d'aide dans le domaine des addictions à l'étranger	12
4.10	Autorités pour les questions juridiques et sociales	13
4.11	Textes de loi.....	13

1 Introduction

La diversité est souvent perçue de prime abord comme une différence du point de vue ethnoculturel. La question de l'appartenance ethnoculturelle, nationale ou migratoire est donc souvent au centre de la recherche scientifique et du débat politique sur la diversité et sur la façon de l'aborder. Outre le sexe et des handicaps physiques et mentaux, l'expérience migratoire ou l'appartenance ethnique est souvent aussi un facteur important de la discrimination des individus ou de groupes entiers de personnes.

Les expériences en tant que personne migrante ou issue d'une famille migrante doivent être prises en compte pour intervenir de façon adéquate dans le domaine des addictions. En effet, celles-ci peuvent jouer un rôle dans le développement d'une addiction, dans la façon dont un problème d'addiction est abordé et dans les processus de traitement et de guérison. Dans ce qui suit, les thèmes importants dans le contexte de la migration et des addictions et de l'aide dans le domaine des addictions seront résumés. Vous trouverez des informations plus complètes et orientées vers la pratique dans la publication d'[Infodrog \(2009\)](#) et de l'[OFSP \(2002\)](#).

De nombreux éléments de l'intervention spécifique à la migration décrits ci-après ne sont pas seulement applicables aux client-e-s migrant-e-s en particulier, mais, dans le sens d'une approche transculturelle qui va au-delà du culturel, à tous les client-e-s. Il est toutefois important de toujours prendre ces éléments en considération dans le travail avec des personnes d'origine migrante.

2 Les thèmes du travail dans les addictions adapté à la migration

2.1 Lien entre migration et addiction

La migration, ses causes et ses conséquences pesantes peuvent favoriser le développement d'une addiction. Le lien entre migration et addiction n'est cependant pas automatique. Certains facteurs de protection comme l'appartenance à une communauté ou à une famille élargie, des convictions religieuses ou idéologiques et des modèles figés de comportement peuvent déjouer le développement d'une addiction. Ce n'est d'ailleurs pas vraiment l'origine migratoire en tant que telle qui est la cause du développement d'une addiction, mais plutôt les désavantages socio-économiques, le manque de perspectives ainsi que les expériences discriminatoires dans la société d'accueil qui favorisent un comportement addictif de compensation. D'ailleurs, ce sont les mêmes causes et contextes qui entrent en jeu que chez les personnes sans expérience migratoire.

2.2 Éviter la culturalisation - la compétence transculturelle

Un des principes des interventions prenant en compte la diversité consiste à éviter de précipiter des attributions irréfléchies et des explications à cause unique sur la base de certaines caractéristiques de la clientèle. Cela est valable en particulier pour le travail avec les client-e-s d'origine migratoire : les professionnel-le-s imputent souvent les problèmes de ces client-e-s et leurs propres difficultés dans la prise en charge à des représentations plus ou moins clichées d'une « culture étrangère ». Celle-ci peut aussi être utilisée comme prétexte à l'incapacité de venir en aide à cette clientèle. De telles impasses et situations difficiles peuvent être évitées si, au lieu de généraliser, on clarifiait la situation au cas par cas en

se posant les questions suivantes : dans quel environnement socio-culturel la socialisation des client-e-s a-t-elle eu lieu exactement, quelle est sa situation socio-économique, son degré d'intégration, ses perspectives et ses visions ou idées ? Par ailleurs, il convient de considérer en particulier les expériences d'exclusion, de discrimination et de précarité. Les particularités culturelles ne sont ainsi qu'un facteur biographique parmi tant d'autres dont il faut tenir compte.

La compétence transculturelle est la capacité d'évaluer la situation de vie et la santé d'une personne sans préjugés et en allant au-delà des aspects culturels. Cette compétence n'est pas seulement importante dans le travail avec les client-e-s migrant-e-s, mais également avec tous les client-e-s et par rapport à tous les aspects de la diversité.

2.3 Diversité de la population migratoire

La population migrante se distingue par sa grande diversité, non seulement en ce qui concerne l'origine ethnique ou géographique, mais aussi par son statut socio-économique, sa formation et son degré d'intégration sociale, économique et politique dans la société locale. Ces différents aspects de la diversité doivent être pris en compte dans toute intervention dans le domaine des addictions. Conformément aux recherches sur l'intersectionnalité (voir le chapitre « Intersectionnalité : interactions entre diverses caractéristiques », p. 6 dans la [partie générale des Lignes directrices](#)), il convient de tenir compte, en plus des caractéristiques individuelles, de leurs interactions, renforcements réciproques et relations de dépendance. Certaines caractéristiques telles que le genre, l'âge ou l'intégration dans le monde du travail peuvent avoir une signification particulière dans un contexte migratoire. Ainsi, le fait d'être une femme ou un homme, jeune ou vieux peut avoir différentes implications selon l'expérience migratoire et requérir des modes d'intervention et d'aide spécifiques. Il s'agit finalement d'éviter de mettre les caractéristiques individuelles en avant, mais de prendre en compte, au sens de la compétence transculturelle, la situation de vie et la biographie des individus dans toute leur complexité.

2.4 Relever l'expérience migratoire

Pour la documentation et les statistiques concernant les client-e-s, on relève dans la plupart des cas leur nationalité. Avec ce seul critère, il n'est cependant pas possible, d'une part, de répertorier toutes les personnes avec une expérience migratoire et, d'autre part, la nationalité n'est pas, à elle seule, un facteur pertinent pour le travail dans le domaine des addictions. Questionner les client-e-s sur leur lieu de naissance et celui de leurs parents ainsi que sur leur langue maternelle ou première langue fait plus de sens pour saisir l'expérience migratoire. Le statut de séjour d'une personne est également important, non seulement en termes juridiques, mais aussi en termes psychologiques (précarité, perspectives d'avenir).

L'OFSP a publié un système de variables clés à plusieurs niveaux visant à inclure le contexte migratoire dans les enquêtes suisses sur la santé (OFSP, 2016).

2.5 Communication: langue et relation

Les difficultés liées à la langue sont souvent invoquées comme obstacle le plus important dans l'accès des client-e-s d'origine migrante aux offres d'aide ou comme la cause des consultations ou des traitements improductifs ou interrompus.

Les barrières de la langue peuvent être surmontées de différentes manières : grâce à des collaboratrices ou des collaborateurs ayant des connaissances linguistiques spécifiques, à une collaboration

institutionnalisée avec des interprètes (voir www.inter-pret.ch) et des multiplicatrices ou des multiplicateurs ainsi qu'à l'aide de matériel informatif traduit dans les langues des personnes migrantes (voir par exemple www.migesplus.ch).

Pour une prise en charge réussie, non seulement les connaissances linguistiques sont importantes, mais aussi l'établissement d'une relation de confiance, une condition préalable à toute intervention thérapeutique. Il convient de donner beaucoup d'espace à la construction du lien de confiance et de la relation personnelle. Les principes de base pour y parvenir sont une attitude respectueuse ainsi qu'une approche et une action favorisant cette mise en confiance à tous les niveaux et de la part de tout le personnel. Le premier contact avec la clientèle (et le cas échéant avec sa famille) et leur accueil dans l'institution est souvent décisif et il convient de veiller à donner la priorité à l'échange interpersonnel plutôt qu'aux procédures administratives. La transmission du cas directement à la personne de référence, qui restera la même pendant toute la prise en charge et bénéficie de compétences transculturelles ou est elle-même issue de la migration est essentielle, de même qu'une équipe de prise en charge stable qui puisse donner assez de temps et de place à la construction de la relation.

Pour construire une relation digne de confiance, il peut aussi être nécessaire de vérifier les principes et les concepts professionnels existants et de les réajuster si nécessaire. Cela concerne par exemple certains thèmes tels que la distance professionnelle dans la relation thérapeutique, les visites à domicile et la suspension des contacts (sur le thème de la communication, voir la publication de l'[OFSP, 2002](#)).

2.6 Conceptions différentes

Les client-e-s et les professionnel-le-s ainsi que les parents peuvent avoir des conceptions différentes à l'égard des substances et des formes d'addiction. Cela concerne, par exemple, le danger et le potentiel de dépendance des différentes substances, mais aussi les opinions et les connaissances sur le développement, la classification et le traitement d'une dépendance. Sensibiliser et comparer ces conceptions est une condition préalable importante pour la réussite d'une prise en charge dans les addictions.

Souvent, la dépendance n'est pas considérée comme une maladie (dont on peut guérir), mais comme un tabou résultant d'une déviation personnelle dont les personnes concernées sont les seules responsables. Par conséquent, les personnes concernées et leur famille ne cherchent de l'aide que très tard ou pas du tout. C'est souvent le cas des personnes migrantes en particulier, qui hésitent à demander de l'aide par crainte des conséquences sur leur droit de séjour.

Outre la perception d'une dépendance, la conception du déroulement d'une intervention d'aide, des conditions requises et des possibilités de guérison peut diverger entre client-e-s et professionnel-le-s. Cela peut être le cas, par exemple, pour le positionnement et la démarche du professionnel : le client-e s'attend à un traitement directif et à un contrôle omniscient du professionnel, alors que celui-ci base son travail sur l'accompagnement, la motivation et la facilitation au changement. Cela concerne également le rôle du client dans le processus de traitement : il est tenu de participer activement et non pas de subir passivement. Le recours aux médicaments peut également entraîner des tensions, notamment lorsque les client-e-s ou les proches s'attendent à ce que seule la prise de médicaments apporte une guérison rapide et définitive, comme dans le cas d'une maladie somatique simple.

2.7 Travail avec la famille

La famille a une signification particulière dans le contexte de la migration. D'un côté, les relations avec les membres de la famille restés au pays sont affaiblies ou rompues, de l'autre, la famille dans le pays d'accueil procure une sécurité et représente une stabilité au milieu des nombreux changements et incertitudes qui vont de pair avec la migration. La famille est le lieu de l'histoire et de l'identité propres à la personne migrante dans son nouvel environnement étranger. Elle est souvent en conséquence protégée et défendue, ce qui peut contribuer à cacher la problématique addictive d'un membre de la famille et à ne pas demander d'aide.

Des problèmes peuvent surgir dans les familles migrantes lorsque les processus d'intégration des membres de la famille se déroulent de manières différentes. Ainsi, les enfants sont souvent très vite intégrés dans le pays d'accueil en allant à l'école et en adoptant les valeurs et la langue, alors que les parents peuvent avoir de la peine à trouver une place de travail adaptée et à nouer des contacts. La perte de statut des parents, souvent liée à une inversion des rôles entre les générations, modifie la structure familiale et affecte les relations au sein de la famille. Un renversement des rôles, par exemple si la femme a plus de chances de trouver un emploi que son mari, peut également se produire entre les sexes et créer des conflits.¹

De telles dynamiques spécifiques à la migration doivent être prises en compte dans le travail avec la famille des clients. Il convient pour cela de prêter attention à la façon dont le client se définit en tant qu'individu par rapport à ses proches et de connaître son identité collective et ses relations de dépendance. Les proches ne doivent pas être perçus comme des facteurs perturbateurs ; au contraire, leur implication, avec l'accord du client et une démarche systémique devraient aller de soi, surtout dans les interventions d'aide intensives et de longue durée. Il convient de prendre également en compte les relations et la répartition des rôles entre les sexes.

2.8 Collaboration avec les communautés de migrant-e-s

Les communautés et les organisations de migrant-e-s constituent des partenaires importants et des passerelles pour transmettre des informations sur les addictions et les offres de prise en charge ou pour des activités de prévention. Certaines personnes avec lesquelles il est difficile d'entrer en contact à travers les canaux de communication habituels peuvent ainsi être atteintes, par exemple les femmes dont les connaissances linguistiques sont limitées et qui n'ont pas d'activité professionnelle. Il faudrait idéalement s'appuyer sur des programmes et des offres déjà existants (par exemple **femmesTische** ou **hommesTische**).

Lors de la collaboration avec les organisations de migrant-e-s, il est important de considérer les valeurs et les attitudes par rapport aux problématiques addictives ainsi que les relations hiérarchiques et les rapports d'autorité au sein de la communauté. L'implication de personnes jouant un rôle de multiplication ou de médiation a fait ses preuves. Un bon réseautage avec les communautés de migrant-e-s peut aussi être utilisé pour la (ré)intégration et le soutien des client-e-s à l'issue de la prise en charge.

¹ Il existe des offres spécifiques pour les mères ou les pères (voir les offres de soutien dans le chapitre « Liens et littérature » sous « Offres spécifiques pour les migrants »).

2.9 Questions juridiques

Chez les client-e-s de nationalité étrangère et en particulier chez les personnes sans statut de séjour légal, les questions juridiques se posent en permanence : à quelles prestations d'aide dans le domaine des addictions ces personnes ont-elles droit et par qui sont-elles financées ? Quels sont les points à considérer lors d'un traitement, si la cliente ou le client est susceptible d'être expulsé-e ? Quelles solutions peuvent être organisées à l'étranger, par exemple lors d'un traitement de substitution, ou comment organiser le sevrage du produit de substitution si aucune solution n'est trouvée ?

Il est important d'avoir une vue d'ensemble des différentes possibilités et des dispositions légales en vigueur et de se mettre en relation en cas de besoin avec les centres de consultation (juridiques) spécialisés pour prendre les dispositions nécessaires.

Par ailleurs, le statut juridique d'une personne influence son état psychologique, par exemple en termes d'image de soi, d'efficacité personnelle, de motivation et de perspectives, et influence donc son engagement et sa coopération dans le processus de prise en charge.

3 La prise en compte de l'origine et de l'expérience migratoires dans la gestion de la qualité

(Voir aussi le [Référentiel QuaTheDA](http://www.quatheda.ch) avec manuel et commentaires : www.quatheda.ch).

Les recommandations pour la gestion de la qualité, valables pour tous les thèmes de la diversité, sont rassemblées dans la [partie générale des lignes directrices](#)). Dans ce qui suit, l'attention sera surtout portée aux éléments spécifiques à la migration.

3.1 Principes directeurs et concepts

Les principes directeurs d'une institution peuvent être une déclaration de valeur, indiquant que ses offres sont ouvertes à toutes les personnes du groupe cible, quelle que soit leur origine géographique ou culturelle, et que les antécédents, les besoins et les ressources de chaque client sont pris en compte.

3.2 Relevé de l'expérience migratoire

L'institution doit définir quelles données spécifiques à la migration (nationalité, statut de séjour, première langue, lieu de naissance, lieu de naissance des parents) y compris les pratiques et les règles religieuses éventuelles (par exemple habitudes alimentaires, jeûnes, procédures en cas de décès) doivent être relevées.

Lors d'une prise en charge au long cours, ces données doivent être complétées par des faits issus de l'historique de la migration et de l'intégration de la clientèle et de leur famille (voir également les variables clés mentionnées ci-dessus pour le relevé de la composante migratoire, [OFSP, 2016](#)).

3.3 Compétences transculturelles du personnel

Pour le travail spécifique à la migration, des professionnel-le-s avec des compétences transculturelles et des connaissances spécifiques à la thématique de la migration et aux thèmes liés (par exemple les traumatismes, les dynamiques familiales, la communication) sont nécessaires. Cela doit être pris en compte dans le profil des postes de travail et dans leur mise au concours, où par exemple des personnes ayant elles-mêmes une expérience migratoire sont explicitement recherchées.

Des discussions de cas et des supervisions orientées sur les thèmes de la migration ainsi que des formations continues sur la compétence transculturelle pour les collaborateurs/trices contribuent à l'augmentation des compétences et à l'amélioration de la qualité de la prise en charge de la clientèle migrante. Dans ce sens, la collaboration avec les interprètes interculturels peut être considérée. En effet, le « triologue », le dialogue à trois, (voir le [flyer d'informations « Triologue »](#) ou la [Plate-forme de formation pour l'interprétariat communautaire](#)) nécessite une sensibilisation auprès du personnel.

Depuis 2006, il est possible d'obtenir le titre fédéral reconnu de « Spécialiste de la migration » en passant un examen (voir <https://fachperson-migration.ch/cms/>).

3.4 Structures de direction et canaux de communication internes

Le travail dans le domaine de la migration ne doit pas dépendre de quelques collaborateurs/trices compétent-e-s, ayant par exemple eux-mêmes une expérience migratoire et des connaissances linguistiques spécifiques. Comme c'est le cas pour les autres thèmes de la diversité, les exigences de l'intervention spécifique à la migration doivent être ancrées de manière durable au plus haut niveau de la direction, avec des énoncés stratégiques et un cahier des charges correspondants.

Pour l'intégration de la migration dans l'institution (le « migration mainstreaming »), la mise en place de groupes de travail internes et de « gardien-ne-s du thème » a fait ses preuves ; ceux-ci acquièrent en permanence les compétences et les informations nécessaires sur les dernières évolutions dans le domaine et les transmettent par des canaux d'échanges et de communication internes (réunions d'équipe, discussions de cas).

3.5 Mise en réseau

Dans le but de pallier les compétences manquantes, la mise en réseau avec des services spécialisés ou des professionnel-le-s est essentielle, par exemple avec des centres de consultation juridique spécialisés, des services ambulatoires pour les victimes de la torture ou de la guerre, des services d'intégration, des institutions d'aide dans le domaine des addictions avec des offres spécifiques à la migration, des médecins, psychologues et psychiatres spécialisé-e-s (le cas échéant avec les connaissances linguistiques adéquates).

Pour dépasser la barrière linguistique, il doit être possible de faire appel à des interprètes interculturels, ce qui nécessite la mise à disposition des ressources financières nécessaires. Il est important que la liste des services et des spécialistes soit en tout temps disponible pour les collaborateurs/trices dans les situations de crise en particulier et qu'elle soit mise à jour régulièrement en fonction de l'évolution de la clientèle.

Pour une bonne collaboration avec les communautés de migrant-e-s, des stratégies et des concepts sur le long terme sont nécessaires. Les informations écrites doivent si possible être traduites dans plusieurs langues, ce qui implique là aussi les ressources nécessaires.

3.6 Règles juridiques

Les lois spécifiques suivantes peuvent être importantes dans le travail avec les personnes migrantes : Loi fédérale sur les étrangers (LEtr), Loi sur l'asile (LAsi), Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), Norme pénale contre le racisme (art. 261bis du CP « Discrimination raciale ») et les Lois sur l'assurance sociale et l'assurance-maladie. Dans la Constitution fédérale, l'interdiction de la discrimination se trouve dans l'article 8.

4 Littérature et liens

Pour plus de références bibliographiques en allemand, vous pouvez consulter la version allemande de cette fiche thématique : https://www.infodrog.ch/files/content/diversitaet_de/infodrog_themenblatt-migration_2020_de.pdf

Date d'accès pour tous les liens ci-dessous : 11.08.2020

4.1 Informations générales sur la migration et les addictions

- Infodrog, Centrale nationale de coordination des addictions. (2013). Diversité dans le domaine des addictions. Lignes directrices pour la gestion de la diversité de la clientèle. Partie générale. https://www.infodrog.ch/files/content/diversitaet_fr/infodrog_lignes-directrices-diversite_fr_20131107.pdf
Page thématique « Diversité », rubrique « Migration »
www.infodrog.ch/migration-fr.html
- InfoSet, Portail suisse d'informations sur les addictions, les drogues, la prévention et l'aide
Dossier thématique « Migration »
<https://www.infoSet.ch/fr/dossier-migration.html>
- GREA, Groupement romand d'études des addictions. Page « Publications / Genre et migration »
www.grea.ch/publications/par-theme/4/all
- König, M. (2012). Suchthilfeangebote für Klienten und Klientinnen mit Migrationshintergrund in der Schweiz. Abhängigkeiten Nr. 3/2011 / 1/2012, 128–147 | Lausanne: Addiction Suisse (avec résumé en français).
https://www.infodrog.ch/files/content/migration_de/koenig_suchthilfeangeboteklientenmigrationshintergrund_4.2012.pdf
- Lucia, S.; Gervasoni, J.-P.; Dubois-Arber, F. (2014). Analyse des données migrants du Monitoring suisse des addictions. In Raisons de santé 229. Institut universitaire de médecine sociale et préventive. Lausanne.
<https://www.unisante.ch/fr/formation-recherche/recherche/publications/raisons-sante-229>
- Office fédéral de la santé publique OFSP. Egalité des chances en matière de santé
<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/gesundheitsliche-chancengleichheit.html>

- Sanchez-Mazas, Pablo (2012). Migration et addictions. Dépendances n°46 pages 25-28.
Addiction Suisse, GREA. Lausanne
https://www.grea.ch/sites/default/files/dep_46_art_8.pdf

4.2 Gestion de la qualité

- QuaTheDA, Qualité, thérapie, Drogue, Alcool. La norme de qualité de l'Office fédéral de la santé publique pour le domaine des addictions, de la prévention et de la promotion de la santé
www.quatheda.ch
- Quint-essenz, Développement de la qualité en prévention et promotion de la santé. Bases /
Thèmes A-Z : Migration
www.quint-essenz.ch/fr/topics/1270
Bases / Outils A-Z : Checkliste Migration
www.quint-essenz.ch/fr/tools/1055
- Office fédéral de la santé publique (éd.) (2016). Variables clés pour le relevé de la composante migratoire dans les enquêtes suisses sur la santé. Berne: OFSP
<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/gesundheitsstrategien/gesundheitsliche-chancengleichheit/forschung-zu-gesundheitsliche-chancengleichheit/schlueselmerkmale-zur-erfassung-des-migrationshintergrunds.html>

4.3 Formations, développement organisationnel, compétences et consultations transculturelles, thèmes spécifiques à la migration

- Appartenances. Page « Formation »
<https://www.appartenances.ch/indexf623.html>
- Croix-Rouge suisse. Page « Compétence transculturelle. Une gestion professionnelle de la diversité / Offres de formation »
<https://www.redcross.ch/fr/la-competence-transculturelle-0>
migeExpert.ch : Informations à l'usage des médecins et des travailleurs / travailleuses sociaux sur les questions relatives à la migration et santé
[https://migesexpert.migesplus.ch/fr/Examen_professionnel_federal_de_spécialiste_de_la_migration_\(SpM\)](https://migesexpert.migesplus.ch/fr/Examen_professionnel_federal_de_spécialiste_de_la_migration_(SpM))
<https://fachperson-migration.ch/cms/?lang=fr>
- GREA, Groupement romand d'études des addictions. Offres de formation
www.grea.ch/formations
- Infodrog (éd.) (2009) : Intervention spécifique à la migration dans le domaine des dépendances. Implications pour la pratique. Berne : Infodrog
- https://www.infodrog.ch/files/content/migration_fr/infodrog_migrationdependances_fr_2009.pdf
- Nosetti, L. / Jossen, A. (2012) : La consultation pour migrants - un concept de traitement multimodal destiné aux migrants atteints d'un trouble psychique. Berne: OFSP, UPD
<https://plateforme-asile.ch/wp-content/uploads/2017/07/traitement-trouble-psycho-logic-migrants.pdf>
- Office fédéral de la santé publique (2014). Interaction et qualité dans le domaine de la santé. Programme e-learning pour une approche professionnelle à l'égard des patients migrants
www.elearning-iq.ch/fr/
- Office fédéral de la santé publique (éd.) (2002). L'importance d'une intervention spécifique à la migration dans la lutte contre la toxicodépendance et ses conséquences pour la pratique.

Berne : OFSP

https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/nat-gesundheitsstrategien/nat-programm-migration-und-gesundheit/gesundheitsfoerderung-fuer-migrantinnen-und-migranten/hilfsmittel-fuer-migrationsgerechte-projekte/migrationsspezifische-drogenarbeit.pdf.download.pdf/3f_Lutte%20contre%20toxicod%C3%A9pendance%20des%20migrants.pdf

- Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR. Offres de formation.
<https://www.osar.ch/offre-de-formation>
- Pfluger, Thomas, Biedermann, Andreas & Salis Gross, Corina (2008). Prévention et promotion de la santé transculturelle en Suisse. Informations de base et recommandations. Herzogenbuchsee: Public Health Services.
https://www.radix.ch/files/O2YPEQR/transpraev_broschuere_franz.pdf
- Saladin, Peter (Ed.) (2006/2009) : Diversité et égalité des chances. Les fondements d'une action efficace dans le microcosme des institutions de santé. Berne: OFSP/H+
<https://www.migesplus.ch/fr/publications/diversite-et-egalite-des-chances>

4.4 Interprétation, traduction interculturelle

- Appartenances. Rubrique « Interprétariat communautaire »
<https://www.appartenances.ch/index746d.html>
- Interpret, Association suisse pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle
www.inter-pret.ch/fr/
Trouver un(e) interprète communautaire : Listes des services d'interprétariat régionaux, des interprètes communautaires certifié-e-s et du service national d'interprétariat téléphonique
<https://www.inter-pret.ch/fr/angebot/banque-de-donnees-des-icmi-41.html>
TRIALOG. Plate-forme de formation pour l'interprétariat communautaire
www.trialog.inter-pret.ch/fr/
- Interpret (éd.) (2012). Le trialogue santé. Outil d'orientation pour la collaboration avec des interprètes communautaires dans le domaine de la santé. Interpret. Berne.
<https://www.migesplus.ch/fr/publications/le-trialogue-sante>

4.5 Matériel d'information traduit

- Addiction Suisse. Outils multilingues
www.addictionsuisse.ch/migration/
Matériel d'information sur les substances et les addictions en français, allemand et italien
<http://shop.addictionsuisse.ch/fr/>
- Croix-Rouge suisse, migesplus.ch. Informations en de nombreuses langues sur les questions de santé
www.migesplus.ch/fr
Guide de santé pour la Suisse. Disponible en 18 langues.
<https://www.migesplus.ch/fr/publications/guide-de-sante-pour-la-suisse>

4.6 Services spécialisés bénéficiant de connaissances linguistiques particulières ou de compétences transculturelles

- Appartenances
www.appartenances.ch

- FMH, association professionnelle des médecins en Suisse. Filtre de recherche pour les connaissances linguistiques
https://hp.doctorfmh.ch/search_fr.cfm
- Infodrog, Centrale nationale de coordination des addictions. Indexaddictions.ch, Base de données des offres d'aide (Recherche avancée / autres critères / Migrant-e-s et Recherche avancée / Langues)
<https://suchtindex.infodrog.ch/fr/Search/Shared/?bo=eyJCYXNpY1NlYXJjaCl6eyJOYW1lJjpuclWxsLCJQTfoiOm51bGwskNhbnRvbil6bnVsbCwiVHJlYXRtZW50Q2F0ZWdvcnJlZCl6bnVsbCwiU3BlY2lhbGlzYXRpb25JZCI6bnVsbCwiSGFzU2VhcmNoVmFsdWUiOmZhbHNlfSwiQWR2U2VhcmNoJjpb71k1pbkFnZSI6bnVsbCwiRmlldGRzljpbeyJGaWVsZElkIjojNGRmZDM5NTYtOTU4Mi00MzVmLThkMzQtMjNiMTdkNGY1ZWVmliwiRmlldGRUeXBlioiVHJlYXRtZW50cyJ9XX0sInNvcnRlcmRlciI6bnVsbCwiQWN0aXZlVGFiljowLCJBZHZDb2xsYXBzZWQiOnRydWV9>

4.7 Organisations de migrant-e-s en Suisse

- Vous trouverez des listes d'association de migrants sur le site de votre canton ou commune sous la rubrique « Intégration ». Par exemple, pour le canton de Vaud :
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dire/spop/fichiers_pdf/BCI_-_brochure_association_2016__planche_.pdf
- Migraweb, Vivre en Suisse : Information et conseil en ligne. Une offre réalisée par des migrant-e-s pour des migrant-e-s
www.migraweb.ch

4.8 Offres spécifiques pour hommes ou femmes

- Femmes-Tisches / Hommes-Tische : Réseau leader de la formation informelle pour les personnes en situation de vulnérabilité et socialement défavorisées.
<https://www.femmestische.ch/fr/>
- MUSUB, Centre multiculturel de consultation dans les addictions des deux Bâles
<http://www.musub.ch/francais/>
- Santé bernoise. Diversité
<https://www.santebernoise.ch/themes/diversite/>
Papa Prêt – Offre pour papas issus de l'immigration
<https://www.santebernoise.ch/themes/diversite/papapret/>
- Ville de Zurich, Service de prévention des addictions (2014): Forum des Pères : Organiser des tables rondes en partenariat avec des pères migrants. Un guide pratique.
https://www.stadtzuerich.ch/content/dam/stzh/ssd/Deutsch/Gesundheit%20Praevention/Suchtpraevention/Formulare%20und%20Merkblaetter/pdfs_FamilieundFreizeit/Leitfaden_Vaeter_Forum_FR.pdf

4.9 Institutions d'aide dans le domaine des addictions à l'étranger

- Indro e. V., Institut zur Förderung qualitativer Drogenforschung, akzeptierender Drogenarbeit und rationaler Drogenpolitik e.V.
Répertoire international des centres de substitution (en allemand)
<https://indro-online.de/laenderinformationen/>
- Infoset, Le portail d'information d'Infodrog : Addictions. Prévention. Politique. Aide. Dossier thématique Voyages
<https://www.infoset.ch/fr/dossier-voyages.html>

- International Narcotics Control Board. Liste par pays des réglementations pour les voyageurs transportant des médicaments ou des substances soumises à un contrôle.
<http://www.incb.org/incb/en/travellers/country-regulations.html>
- Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques. Voyageurs malades.
<https://www.swissmedic.ch/swissmedic/fr/home/medicaments-a-usage-humain/besondere-arzneimittelgruppen--ham-/stupefiants-autorises/voyageurs-malades.html>

4.10 Autorités pour les questions juridiques et sociales

- Association des services cantonaux de migration (ASM) avec liens importants dans le domaine de la migration <https://vkm-asm.ch/links>
- Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), Page Migration <https://skos.ch/fr/themes/migration/>
- Observatoire suisse du droit d'asile et des sans-papiers <https://beobachtungsstelle.ch/fr/hauptmenu-2/actualitees/>
- Observatoire romand www.odae-romand.ch/
- Plateforme d'information de Humanrights.ch, portail suisse sur les droits humains <https://www.humanrights.ch/fr/pfi/>
Adresses utiles en Suisse romande pour les questions dans le domaine de l'asile ou de la Loi sur les étrangers <https://www.humanrights.ch/fr/qui-sommes-nous/organisation/adresses-utiles/migration/>
- Plateforme nationale pour les sans-papiers (avec informations en plusieurs langues) www.sans-papiers.ch
Plateforme nationale pour les soins de santé aux sans-papiers www.sante-sans-papiers.ch
- Réseau de centres de conseil pour les victimes de racisme (avec liste des adresses des centres en Suisse) <http://network-racism.ch/fr/index.html>
- Service de lutte contre le racisme du Département fédéral de l'intérieur <https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/frb.html>

4.11 Textes de loi

- Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) du 21/06/1999 (Accord entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19994648/index.html>
- Constitution fédérale, article 8, Interdiction de la discrimination <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a8>
- Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20020232/index.html>
- Loi sur l'asile (LAsi) <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995092/index.html>